

Présents :

Conseil de l'Action Sociale:

Madame P. JAVAUX, Présidente du CPAS;
Monsieur Jean RIGUELLE, Monsieur Joseph COOLEN, Madame
Séverine HOQUEZ, Madame Annick DEDECKER, Madame Noëlla
PIRLET, Madame Isabelle LARUELLE, Monsieur Bernard
DUTILLEUX, Conseillers du CPAS;

Madame I. DUBOIS, Directrice Générale.

Conseil Communal:

Madame C. PLOMTEUX, Bourgmestre;
Madame A. PARADIS, Monsieur V. DETHIER, Monsieur M.
SOMVILLE, Échevins;
Monsieur P. LICOT, Monsieur N. HUBERTY, Madame F. DESMEDT,
Monsieur L. LAMBERT, Monsieur M. LELOUP, Monsieur J.-F.
MATAGNE, Madame Françoise HILGER, Monsieur Tommy
PERMIGANAUX, Conseillers;

Madame C. DEMAERSCHALK, Directrice générale

Absents :

Monsieur Denis GREGOIRE, Conseiller du CPAS;
Monsieur D. DELATTE, Échevin;
Monsieur P. RENNOTTE, Monsieur M. TARGEZ, Monsieur L.
HOUBOTTE, Monsieur L. HENQUET, Madame M. MOTTE,
Conseillers;

La séance est ouverte à 19h30.

EN SÉANCE PUBLIQUE

1. Rapport annuel des synergies Commune - CPAS : communication.

L'article 26bis de la Loi Organique des C.P.A.S. prévoit que «*Le comité de concertation veille à établir annuellement un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre d'action sociale. Ce rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre. Ce rapport est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale.*

Fernelmont – Rapport annuel sur les synergies – Année 2022

Préalable

Avis

1. Avis remis par le CODIR commun en séance du 07 novembre 2022

A l'unanimité, le CODIR commun émet un avis favorable sur le rapport sur les synergies – Année 2022.

Pas de remarques énoncées.

2. Avis remis par le comité de concertation en séance du 07 novembre 2022

A l'unanimité, le comité de concertation émet un avis favorable sur le rapport sur les synergies – Année 2022

Pas de remarques énoncées.

3. Validé par le conseil conjoint en sa séance du 24 novembre 2022

Les amendements suivants ont été adoptés : néant.

Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale : rapport annuel.

En adoptant les décrets du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la Loi du 08 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale et dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la Wallonie a fait en sorte que ses communes et CPAS puissent renforcer les synergies entre eux sur base volontaire.

I. Introduction

Synergie venant du grec *syn* signifiant « avec » et *ergazomai* signifiant « je travaille », la synergie vise la **collaboration** entre des entités.

Etant donné leurs liens fonctionnels, financiers et de tutelle, les communes et CPAS sont des entités **proches** tout en étant **juridiquement distinctes**.

En période de crise économique, les synergies entre pouvoirs publics apparaissent comme une démarche de bon sens répondant au double objectif de rationalisation des dépenses et de bonne gouvernance.

La mise en place des synergies n'est **pas une finalité** mais un **moyen** qui doit servir la stratégie globale de l'activité locale. C'est la raison pour laquelle elles s'inscrivent pleinement dans le plan stratégique transversal.

Au cœur d'un projet pilote qui s'est étalé entre 2007 et 2012, le développement de synergies entre les communes et les CPAS, a été repris dans la Déclaration de Politique Régionale 2009-2014 comme un des objectifs que le Gouvernement entend clairement poursuivre et accentuer.

Sur le terrain, la mise en place de synergies a pris des formes diverses, et d'envergure variable: marchés publics communs, adhésion à une centrale d'achats, mise à disposition de personnel, échange de savoirs ou encore prêt d'équipements, ... La liste des expériences

présentées lors des années précédentes atteste des nombreuses déclinaisons que peuvent prendre les synergies.

Si ces collaborations renforcées engendrent des économies d'échelle, elles ont aussi un impact positif sur les relations de travail : une réelle stratégie **win-win** au bénéfice des institutions partenaires mais aussi des citoyens peut se développer. Ce bénéfice a pu encore être constaté lors de la crise de l'épidémie au Coronavirus qui sévit actuellement. Chaque entité travaille au bien commun selon ses compétences spécifiques.

Par ailleurs, la logique qui sous-tend le Programme Stratégique Transversal (PST) encourage incontestablement l'approfondissement des synergies entre les partenaires.

A cet égard, les synergies ne se limitent pas aux collaborations entre les communes et les CPAS. En effet, les synergies entre CPAS et entre communes vont dans le même sens et sont à développer : pour faire face aux demandes des usagers qui sont spécifiques au territoire, il n'est pas rare que des CPAS ou des communes s'associent pour tenter d'y apporter les meilleures solutions.

Il semble important de préciser que les décrets du 19 juillet 2018 visant le renforcement des synergies s'appliquent tant aux synergies construites entre le CPAS et la Commune, qu'**entre CPAS** ou **entre Communes**.

Les décrets du 8 décembre 2005 modifiant le Code de la Démocratie Locale et la Loi organique des C.P.A.S. ont instauré, dans cet esprit, la présence du Président du C.P.A.S. au sein du Collège communal et l'élaboration, par le comité de concertation CPAS - Commune, d'un rapport annuel sur les synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action Sociale.

Fort des **expériences pilotes** menées, auxquelles Fernelmont a participé, le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le code de la démocratie locale et dans la loi organique fixe quant à lui le **cadre juridique** pour développer des synergies entre la commune et le CPAS du même ressort territorial.

Par essence, la Commune et le C.P.A.S. partagent le **même territoire** d'action, œuvrent pour la **même population** et consacrent ensemble les ressources disponibles pour répondre aux besoins des citoyens.

Loin d'être deux structures publiques concurrentielles, Commune et CPAS sont **complémentaires** en exerçant des compétences propres en réponse aux missions qui leur sont confiées par la loi et dictées par l'intérêt général. Ce sont principalement dans le cadre des **services support** que les réflexions doivent se poser. Néanmoins, il y a lieu **d'être attentif aux plus-values réelles** apportées par les synergies et d'éviter les contre-effets.

Les décrets intégrant le renforcement des synergies dans le CDLD et la loi organique ont pour ambition de contribuer à l'implémentation d'une **gouvernance locale** centrée sur l'action où les acteurs locaux mutualisent au mieux leurs ressources pour accroître et améliorer le service au public.

Dans ce cadre, les directeurs généraux des deux institutions établissent conjointement et annuellement un projet de **rapport sur l'ensemble des synergies existantes** et à développer entre eux. C'est par le biais d'une convention que la commune et le CPAS règlent les modalités juridiques et organisationnelles des synergies.

Le Gouvernement Wallon a fixé le canevas du rapport annuel sur les synergies en trois parties :

- le **tableau de bord des synergies** ;
 - le **tableau de programmation des synergies projetées et une grille d'évaluation du niveau de rassemblement des services support (matrice de coopération)** ;
 - la **liste des marchés publics conjoints**.
- Ce nouveau canevas du rapport est entré en vigueur à partir du renouvellement des**

conseils de l'action sociale à la suite des élections communales du 14 octobre 2018.

II. Tableau de bord des synergies existantes

Objet	Objectif	Mode opératoire (déléгатif/coopératif)	Pilote (CPAS/AC)	Responsabilité administrative	Historique/réalisation	Résultat
<u>Regroupement géographique</u>	Mise à disposition de locaux pour bureaux aux services administratifs du CPAS	Déléгатif	AC	DG	Ce regroupement trouve sa source dans le besoin de disposer de locaux supplémentaires, plus fonctionnels, plus accessibles et plus accueillants ; le regroupement est effectif depuis mai 2012.	Atteint à 100%
	Mise à disposition de locaux pour le service cuisine	Déléгатif	AC	DG	Mise à disposition d'un bâtiment communal	Réalisé à 100 %
<u>Services</u>	Mobilité	Déléгатif	CPAS	DG	<p>Le CPAS a étoffé l'offre du taxi social, dans le cadre du PST et du PCDR communal courant 2019 pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins de mobilité des habitants de Fernelmont.</p> <p>En effet dans le courant de l'année 2019, comme le CPAS avait de plus en plus de difficultés à pouvoir satisfaire toutes les demandes réservées aux déplacements pour raison médicale, via les bénévoles, une nouvelle catégorie de déplacements individuels a été créée, et un ouvrier polyvalent mi-temps est venu renforcer le transport de personnes dans le cadre du service taxi social .</p> <p><u>Les transports sont les suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le transport individuel avec un chauffeur du CPAS ou des bénévoles</u> 	Réalisé à 100 %

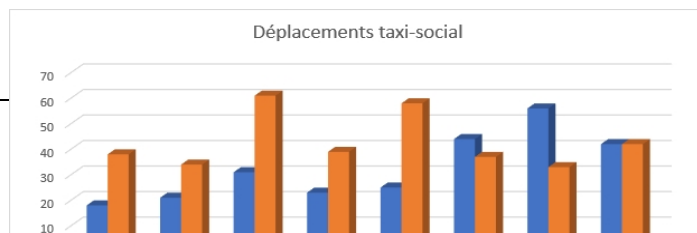
					<p>Les demandes transitent par le C.P.A.S. qui est le seul habilité à recevoir la demande et à juger de sa recevabilité, à la transmettre éventuellement aux bénévoles, à facturer les frais de déplacement à l'usager.</p> <p>L'intervention kilométrique est de 0,4170 €. Elle est prise en charge par le C.P.A.S. dans certains cas, récupérable auprès des bénéficiaires dans la plupart du temps.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Le transport individuel avec un chauffeur du CPAS où des bénévoles</u> Les demandes transitent par le C.P.A.S. qui est le seul habilité à recevoir la demande et à juger de sa recevabilité, à la transmettre éventuellement aux bénévoles, à facturer les frais de déplacement à l'usager. <p>L'intervention kilométrique est de 0,4170 €. Elle est prise en charge par le C.P.A.S. dans certains cas, récupérable auprès des bénéficiaires dans la plupart du temps.</p> <p>En 2010, 34 déplacements En 2011, 89 déplacements En 2012, 142 déplacements En 2013, 118 déplacements En 2014, 120 déplacements</p>	
--	--	--	--	--	---	--

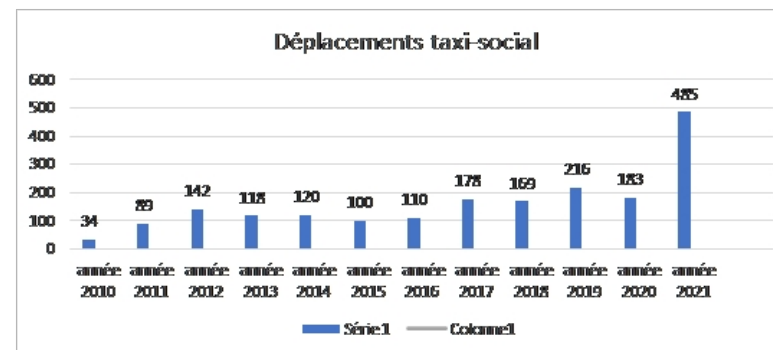
En 2015, 100 déplacements
En 2016, 110 déplacements
En 2017, 178 déplacements
En 2018, 169 déplacements
En 2019, 216 déplacements
En 2020, 183 déplacements (- 3 mois sans déplacements médicaux en raison de la crise sanitaire)

En 2021, 485 déplacements

En 2022, au 30 septembre, 452 déplacements

La moyenne de 2010 à 2015 était de 100 déplacements, en 2016 nous avons constaté une augmentation de 10%, alors qu'entre 2017 et 2020, une augmentation de 83 % avait été constatée. Il est à noter que nous avons une augmentation, au 31 décembre 2021 de 385 % par rapport à 2015 dont 146 déplacements dans le cadre du bénévolat.

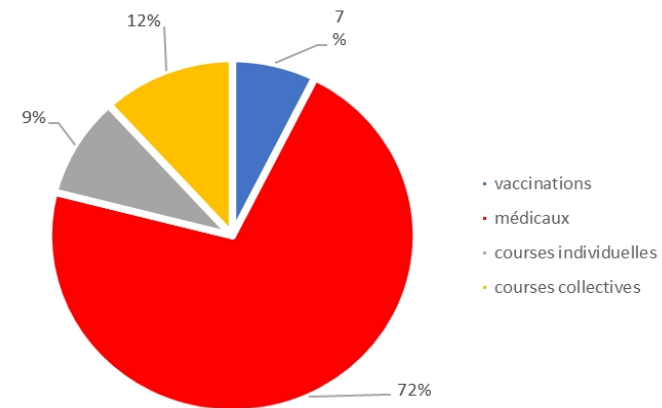




Déplacements taxi-social du 01/01/21 au 31/12/2021

déplacements	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
vacinations			5	5	3	8	5	1		4	2	3	36
médicaux	18	18	23	16	20	34	41	38	48	41	26	24	347
courses individuelles		3	3	2	2	5	1	3	1	7	7	11	45
courses collectives							7	10	11	10	8	11	57
	18	21	31	23	25	47	54	52	60	62	43	49	485

Déplacements taxi social



- **Le transport collectif**

Un minibus comportant des emplacements publicitaires permettant son financement : fruit d'un partenariat entre la Commune, le CPAS et la société Visiocom sillonne depuis le premier trimestre 2011 la commune et la région pour le transport des personnes âgées vers les commerces, les points « postes », les pharmacies, l'administration communale, ...

Le minibus est utilisé chaque semaine le mardi matin, le mercredi matin et 2 vendredis par

					<p>mois pour le transport des aînés vers les pharmacies, banques, poste et commerces de l'entité.</p> <p>Ce minibus est aussi régulièrement mis à la disposition de la Commune dans le cadre de différentes activités plus ponctuelles comme les classes vertes des écoles communales, les activités sportives à destination des élèves des écoles de l'entité, le stage différencié, les cours d'informatique pour demandeurs d'emploi,... etc.</p> <p>Cette opération est renouvelée avec la société Idéa, et un nouveau véhicule est opérationnel depuis le 10/02/2022.</p> <p>Une inauguration officielle a eu lieu le 22/04/2022.</p> <p>Mise à jour tableau <u>comparatif de 2021/2022</u> pour la période de <u>janvier à août inclus</u>.</p> <p>Il s'agit de tous les déplacements confondus (vaccination, transports médicaux, courses collectives et courses individuelles).</p> <p>Pour l'année 2021, au 31 août : 260 déplacements Pour l'année 2022, au 31 août : 342 déplacements</p>	
--	--	--	--	--	--	--

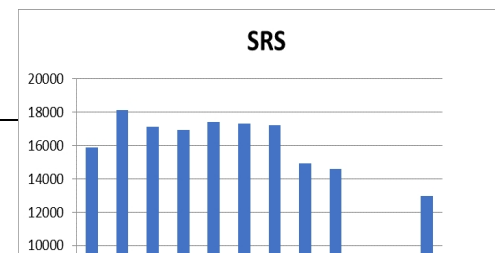
					<p>Il est constaté que les déplacements des mois de juin et juillet <u>2021</u> sont plus importants qu'en 2022 car il y avait de nombreux transports récurrents (kiné, kiné cardiaque, ...).</p> <p>En 2022, concernant les transports récurrents, ceux-ci ne sont plus pris en charge en totalité.</p>	
	Scolaire	Coopératif	CPAS/ Commune		<p>Les repas scolaires sont facturés à 3,20 €, le litre de potage à 2 €, les dagoberts à 2,60 €.</p> <p>Le C.P.A.S possède un service de confection de repas qui fournit quotidiennement en période scolaires les repas aux écoles communales de l'entité. Le service cuisine du CPAS de Fernelmont bénéficie d'une agrégation AFSCA</p> <p>Vu l'inflation (augmentation de prix des fournisseurs de denrées alimentaires, augmentation des prix de l'énergie, indexation des salaires, ...), il est prévu dans ce budget d'augmenter les prix à partir du 01/01/2023, soit :</p> <p>Les repas scolaires seront facturés à 3,80 €, le litre de potage à 3 €, les dagoberts à 3,50 €.</p>	Réalisé à 100 %

SRS

2011 15882

2012 18100

2013 17112

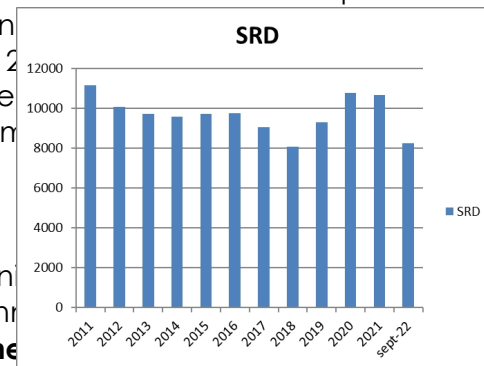


					<p>2014 16949 2015 17412 2016 17331 2017 17234 2018 14912 2019 14577 2020 7907 2021 6517 sept- 12963 22</p> <p><u>Pour rappel</u> En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de repas scolaire distribués en 2021. Reprise des repas scolaires dans les différentes écoles de l'entité : Ecoles communales Hingeon, Marchovelette, Hemptinne : le 13/09/2021 Ecoles communales Bierwart, Forville : le 13/09/2021 Ecole libre Franc-Warêt : 11/10/2021 Ecole libre Cortil-Wodon : les mardis et jeudis à partir du 14/09/2021 Le C.P.A.S. met également à disposition des écoles le matériel nécessaire pour répondre aux normes exigées par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (A.F.S.C.A), soit des dessertes, armoires chauffantes, thermomètres frigo, thermomètre four,.... Enfin, un groupe de travail commun a été constitué dans le cadre du Green deal, le CPAS étant considéré comme cuisine collective et la Commune comme organisateur.</p>	
	Enfance	coopératif	CPAS	Service d'insertion	<p>Une collaboration supplémentaire est née depuis 2020 entre l'ADEPS, le CSAF et le CPAS pour offrir des stages gratuits au hall omnisport aux enfants défavorisés,</p>	En cours

					identifiés par le CPAS.	
	Aînés	Délegatif	CPAS	Service social aînés	<p>Services à domicile</p> <p>Afin de ne pas créer de double emploi et de garantir l'efficacité de l'action, la politique sociale en faveur des personnes âgées est concentrée au sein du CPAS. Cette politique passe notamment par la fourniture de repas chauds à domicile cinq jours par semaine, et par un service d'aide-ménagères occupant sept personnes à mi-temps. Ces services aident environ 60 familles sur l'entité.</p> <p>Le service repas (8343) Repas à domicile</p> <p>SRD 2011 11152 2012 10074 2013 9745 2014 9587 2015 9742 2016 9750 2017 9072 2018 8072 2019 9319 2020 10775 2021 10662 sept- 8262 22</p> <p>Le service d'aides ménagères (8445)</p> <p>6 aides ménagers (ères) A.P.E. à (4 mi-temps, 1 trois-quarts temps, 1 quart-temps sont au service de +/- 50 familles.</p>	Réalisé

				<p>Le tarif horaire varie également en fonction des revenus et se situe entre 6,07 € et 8 €.</p> <p>La totalité des personnes paient un tarif de 8 €.</p> <p>Vu l'inflation (augmentation des prix de l'énergie : pas de frais déplacements répercutés sur les bénéficiaires, indexation des salaires, ..., il est prévu dans ce budget d'augmenter les prix à partir du 01/01/2023, soit 8,50 € maximum par heure.</p> <p>SAM</p> <table><tr><td>2011</td><td>4721</td></tr><tr><td>2012</td><td>4704</td></tr><tr><td>2013</td><td>3805</td></tr><tr><td>2014</td><td>3895</td></tr><tr><td>2015</td><td>4079</td></tr><tr><td>2016</td><td>3801</td></tr><tr><td>2017</td><td>4065</td></tr><tr><td>2018</td><td>4105</td></tr><tr><td>2019</td><td>3674</td></tr><tr><td>2020</td><td>3281</td></tr><tr><td>2021</td><td>4042</td></tr><tr><td>sept-22</td><td>3388</td></tr></table> <p>Pour rappel, la diminution en 2020 s'explique notamment par la crise sanitaire, en effet au vu des nombreux désistements des bénéficiaires, le service a été fermé du 23 mars au 11 mai 2020.</p> <p><u>Service télé-vigilance</u> Moyennant une location, il permet d'offrir la sécurité aux personnes seules ou handicapées et par ce fait,</p>	2011	4721	2012	4704	2013	3805	2014	3895	2015	4079	2016	3801	2017	4065	2018	4105	2019	3674	2020	3281	2021	4042	sept-22	3388	
2011	4721																												
2012	4704																												
2013	3805																												
2014	3895																												
2015	4079																												
2016	3801																												
2017	4065																												
2018	4105																												
2019	3674																												
2020	3281																												
2021	4042																												
sept-22	3388																												

		Coopératif	CPAS/ Commune	<p>leur maintien à domicile. Le C.P.A.S. de Fernelmont prend en charge les deux premiers mois de l'abonnement sur demande.</p> <p><u>Prime immondices pour personnes âgées et handicapées</u> : Le CPAS octroie une prime destinée à l'allègement de leur facture poubelle dû au poids des langes utilisés par des personnes incontinentes (60,00 € par an et par personne).</p> <p><u>Prime communale à l'adaptation du logement occupé par un senior</u> Le Collège communal peut attribuer une prime pour l'adaptation d'un logement occupé par un senior en vue de faciliter sa vie quotidienne dans ledit logement et de maintenir son autonomie. Par « adaptation », il faut entendre des aménagements destinés à faciliter la vie quotidienne du senior et à maintenir son autonomie. La prime s'élève à 2000 € (hors TVA investie TVA incluse) compris) avec un maximum de 10000 € par logement.</p> <p><u>Café souvenirs</u> Depuis 2015, organisé par le CPAS, un atelier destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (conjointes, enfants, aide-familiale, garde-malade,....). Dans le cadre des ateliers Café-Souvenirs, le conseil de l'action sociale a marqué son accord sur la mise en place pour une année d'une collaboration l'asbl GYMSANA, créée en 2018, qui a pour mission de lutter contre l'entrée en dépendance et améliorer la qualité de vie des personnes âgées au domicile et ou en</p>	
--	--	------------	------------------	--	--



				<p>institution. Les intervenants (psychomotriciens, ergothérapeutes, kiné...) se déplacent avec tout le matériel dans différentes communes de Wallonie et Bruxelles.</p> <p>Le projet à court terme est d'offrir une séance de stimulation, de gym douce et gym assise, et un atelier de prévention des chutes aux personnes qui fréquentent l'atelier réminiscence.</p> <p>Un objectif à long terme serait de créer un cours de gym douce pour les personnes de plus de 70 ans à domicile pour l'entité de Fernelmont, ce projet pourrait être relayé à la commune, ce qui est opérationnelle depuis octobre 2021</p> <p><u>Signature du protocole disparition séniors au domicile :</u> A l'instigation de la Ligue Alzheimer, le CPAS de Fernelmont a signé un protocole afin de mettre en place, en partenariat avec la zone de police Les Arches, une méthodologie d'intervention en cas de disparition d'une personne atteinte de démence.</p> <p><u>Boîte-frigo</u> Dans le cadre de l'aide aux seniors, à l'initiative du Conseil consultatif des aînés, un projet de boîte frigo a été déposé dans le cadre du budget participatif communal. Il consiste dans le placement de la liste des contacts en cas d'urgence, médicaments, informations de premiers secours dans une boîte déposée dans le frigo des seniors . Ce projet relève d'une collaboration entre ce conseil, le CPAS et la Commune.</p>	
--	--	--	--	---	--

					<p>Plateforme d'aide – crise COVID</p> <p>Une plateforme de demande et de propositions d'aide aux seniors isolés mais également à toute personne âgée en situation de besoin a été créée durant la première vague de la crise Covid et réouverte lors de la seconde. Elle est destinée à recueillir les demandes d'aide aux courses, suite à l'isolement,... et à répartir ces demandes entre les bénévoles qui se sont manifestés. L'objectif à terme est de pouvoir constituer une équipe bénévole au sein de chaque village prête à intervenir lorsque les services du CPAS ou de la Commune n'ont plus de possibilité en termes de personnel.</p> <p>Un toutes-boîtes a été distribué au sein de la population.</p> <p>Par ailleurs, les âgés étant une population à risque, la Commune a organisé une confection par des bénévoles de masques sur base d'un kit de matériel constitué et préparé par la Commune et le CPAS. Ces masques ont été ensuite transmis par le CPAS aux plus de 70 ans et aux bénéficiaires du CPAS.</p> <p>Un second masque, commandé par la Commune, a ensuite été distribué par les services communaux mais cette fois à l'ensemble de la population.</p> <p>Des contacts privilégiés ont également été mis en place entre le CPAS et la Résidence des Sources, maison de repos su territoire. Du matériel de protection et de prévention a d'ailleurs été fourni par la Commune à la résidence suite à leur demande auprès du CPAS.</p>	
	Service de réinsertion socio-professionnelle	Coopératif	CPAS	Service réinsertion socio-professionnelle	Depuis septembre 2016, un nouveau service a été créé au sein du C.P.A.S. de Fernelmont. Celui-ci collabore étroitement avec le personnel communal gérant ces matières, des rencontres ayant déjà eu lieu avec l'Agence Locale pour l'Emploi.	réalisé

					<p>Le service d'insertion socio-professionnelle est ouvert à toute personne demandeuse d'un processus de (ré) insertion sociale et/ou professionnelle. Toutefois, une priorité est donnée aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et plus particulièrement aux personnes avec lesquelles il y a obligation légale de conclure un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) dans les 3 mois qui suivent leur première demande d'aide financière.</p> <p>Ce service se structure autour de différents axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la resocialisation -l'accompagnement -l'orientation -la recherche de formation et d'emploi -la mise au travail notamment via les articles 60§7 et 61 de la loi organique des CPAS <p>L'agent d'insertion met en place un travail de collaboration individualisé avec l'usager en vue d'atteindre l'objectif d'insertion professionnelle sur le long terme.</p> <p>Des séances d'information ont été organisées par la commune en collaboration avec le Cpas et Infor-Jeunes à destination des étudiants et des jeunes chercheurs d'emploi.</p> <p>De même, la Commune organise des séances de formation permis de conduire « laissées ouvertes aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en cours de réinsertion.</p>	
	Allocations handicapés	Déléгатif	CPAS	Service social	<p>Depuis 2017, une nouvelle procédure de demande « par voie informatique » a remplacé la procédure « papier », celle-ci prend plus de temps et demande un environnement plus confidentiel.</p> <p>C'est pourquoi il revient au CPAS le soin d'introduire ces demandes.</p> <p>En 2019, une prime a été créée par la Commune afin de permettre aux personnes en situation de Handicap</p>	En cours

					d'aménager leur logement avec des équipements adaptés.	
	Eté solidaire	Coopératif	AC	Service jeunesse	Le projet Eté solidaire permet d'engager sous contrat étudiant des jeunes ayant postulé à la Commune mais également de jeunes identifiés par le CPAS parmi les publics plus précaires. Durant 10 jours, ils participent à un projet solidaire pour lequel une subvention de la Région Wallonne est perçue. Parmi les projets réalisés, l'objectif est d'y développer également un message de solidarité : aide aux aînés pour travaux de jardinages ou autres, mise en peinture d'espaces publics, rénovation d'aménagements citoyens,...	Réalisé
	Organisation plaines de jeux	Déléгатif	CPAS	DG	Les plaines de jeux organisées par le C.P.A.S. avec la collaboration de «Jeunesse et Santé Namur» se déroulent dans les écoles de l'entité pendant 6 semaines des vacances d'été. Cette collaboration permet d'offrir aux parents et enfants de l'entité (+/- 200) des stages dont l'animation est de qualité et dont les prix sont très abordables.	Réalisé
	Permanence juridique	Déléгатif	CPAS	DG	Depuis le 01.01.1998 des permanences juridiques gratuites pour un premier conseil juridique sont organisées et ouvertes à tous les Fernelmontois le 1 ^{er} mardi de chaque mois à 14 heures au sein du C.P.A.S. de Fernelmont.	Réalisé
	Culture	Déléгатif	AC	Service culture	Depuis début 2019, un point lecture a été inauguré dans les locaux de la petite école d'Hambraine en partenariat avec la province de Namur. Les bénéficiaires du CPAS peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel pour accéder aux diverses activités organisées via l'article 27.	réalisé
<u>Logement</u>	Mise à disposition de	Déléгатif	CPAS	DG	Droit de superficie depuis avril 2015	réalisé

	l'étage de la maison de village de Pontillas pour logement de transit					
	Mise à disposition du logement de transit sis 3, rue du calvaire à Marchovelette	Déléгатif	CPAS	DG	Bail emphytéotique depuis mai 2008	réalisé
	Mise à disposition des terrains du CPAS pour la construction des logements sociaux à Hingeon	Déléгатif	AC	DG	Ceux-ci sont désormais construits et gérés par la Société de Logement de Service Public de Wallonie « Le Foyer Namurois ».	réalisé
	Gestion expulsions	Déléгатif	AC	Service travaux	En cas d'expulsion, le service travaux se charge de récupérer le matériel nécessaire et de le stocker dans le hall de voirie communal.	Formalisé via les fiches d'intervention
	Acquisition par le CPAS de 2 logements de transit sis 31-33, rue de la gendarmerie à Noville-Les-Bois	Déléгатif	CPAS	DG	L'acquisition par emprunt de deux logements rénovés par le Foyer Namurois sur le site de l'ancienne gendarmerie par le C.P.A.S. a été réalisée. Les actes ont été signés le 05/05/2022. Les logements sont prêts depuis mi-juillet 2022, l'un d'eux est occupé depuis le 29/07/2022 et l'autre depuis le 27/10/2022.	Réalisé

	Habitats modulaires légers pour tous types de situation nécessitant du logement	Coopératif	CPAS/Commune	DG/ service social	<p>Nouveau projet en cours : Suite à l'accueil des ukrainiens, le SPW a proposé une convention pour l'acquisition d'habitats modulaires légers, il est envisagé d'acquérir deux modules de 3 chambres qui seront situés le long de la grand route à Pontillas. Le Conseil communal du 22/09/2022 a décidé : D'approuver les termes de la convention d'adhésion à l'accord-cadre visant l'acquisition d'habitats modulaires légers pour tous types de situation nécessitant du logement</p>	
<u>Travaux</u>	Entretien et réparation des bâtiments	Déléгатif	AC	Contrôleur des travaux	Interventions du service travaux	Réalisé
<u>Gestion dossiers/plans</u>	PCDR	Coopératif	AC	Bureau d'études		Formalisé dans le PCDR
	Plan ancrage	Coopératif	AC	Service logement		Formalisé
	Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal	Coopératif	AC	DG	<p>En date du 19 juin 2014, le Conseil Communal de Fernelmont a adopté son PGUIC, en attribuant le rôle de responsable local de la discipline 2 « Secours médicaux, sanitaires et psychosociaux » au C.P.A.S. de Fernelmont.</p> <p>En novembre 2015, le personnel du C.P.A.S. a participé à une information à l'accueil des impliqués lors d'une situation d'urgence collective dispensée par le service d'intervention psychosociale urgente (Sisu) de la croix rouge de Belgique.</p> <p>En septembre-octobre 2017, la Commune et le CPAS de Fernelmont ont marqué leur accord sur la mutualisation des ressources humaines et matérielles entre les communes d'Andenne Assesse, Ohey et Fernelmont dans le cadre de la gestion et planification d'urgence.</p>	Formalisé

				<p>La formation Be-alert a été dispensée aux personnes concernées par la discipline 5, un test a eu lieu en 2018 et 2019 à destination de la population de Fernelmont.</p> <p>En 2020, dans le cadre de la crise Covid, un Plan particulier d'urgence a été établi visant le risque de pandémie. La gestion de crise ayant été réalisée au niveau fédéral, la Commune et le CPAS ont dû mettre en œuvre leurs compétences en matière de communication (D5), de logistique (D4) et d'aide aux impliqués (D2). Dans ce cadre, la mission de la Commune a été principalement un rôle d'information et de communication sur les règles édictées par le fédéral mais également et surtout une mission logistique d'aide au corps médical de la commune afin de leur procurer le matériel de protection nécessaire, au vu des pénuries existantes. La Commune a joué enfin un rôle de centralisation pour l'établissement des mesures de protection du personnel et la fourniture des masques, gels,...</p> <p>Différents protocoles et plans ont été établis. Suite au débriefing de la première vague, il a été décidé de revoir la composition de la cellule de crise communale et d'anticiper la seconde vague. Ce système a été rapidement mis à l'épreuve à la suite d'un incendie à Franc – Warêt ayant nécessité une évacuation de la population et l'ouverture d'un centre d'accueil au hall de sports. Le CPAS et la Commune ont fonctionné en synergie et approvisionné le centre de crise et les secours en boissons et collations.</p> <p>Du matériel a été acquis afin de constituer un stock stratégique général au hall de voirie ainsi que des stocks d'urgence au sein des écoles, le tout afin de gérer une crise quelle qu'elle soit. (Mallettes comprenant lampe de poche, gels, masques, outils, radios, piles, rubalise, formulaire de gestion des groupes, eau, ...)</p> <p>Enfin, les inondations de juillet 2021 ont également été</p>	
--	--	--	--	--	--

					gérées dans le cadre de ce PGUIC. Les services communaux et du CPAS ont fait preuve d'une belle collaboration afin de secourir les populations touchées (repas à domicile, vestiaire, récolte de dons, travaux d'évacuation et de nettoyage, sacs de sable, communication,...)	
			CPAS	Service social	<p>Accueil des ukrainiens</p> <p>39 dossiers concernant 46 adultes et 26 enfants ont été traités dans le cadre de l'accueil des ukrainiens hébergés chez des particuliers sur le territoire de Fernelmont.</p> <p>Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une aide au taux isolé ; - 22 aides au taux cohabitant ; - 16 aides au taux famille à charge. <p>Qu'en est-il advenu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 adultes et deux enfants sont repartis en Ukraine - 2 adultes et un enfant sont repartis en Ukraine puis sont revenus en Belgique dans une autre entité - 20 adultes et 11 enfants ont quittés Fernelmont vers des logements privés (Andenne, Anvers, Boechout, Etterbeek, Hastière, La Panne, Liège, Namur, Seraing) - 2 adultes ont emménagé en Suède - 2 adultes et un enfant ont emménagé au Canada - 1 adulte a emménagé au Pays-Bas - 3 adultes et 3 enfants ont emménagé en Pologne <p>Il reste donc 8 adultes et 8 enfants sur le territoire de Fernelmont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -hébergement chez des particuliers : 4 adultes et 4 enfants répartis chez trois particuliers (

					<p>un couple et 3 enfants, 1 adulte et un enfant, un adulte)</p> <p>-logement privés sur Fernelmont : 4 adultes et 4 enfants dans 2 logements distincts (un adulte et un enfant, un adulte et un enfant, 2 adultes et deux enfants)</p>	
	Assurances	Coopératif	CPAS/ Commune /CSAF	DG	Les portefeuilles d'assurances de la Commune, du CPAS, du CSAF ont bénéficié d'une mission d'assistance juridique du Bureau Economique de la Province de Namur, afin de vérifier et de mettre à jour les couvertures.	Formalisé
<u>Personnel</u>	Service interne de prévention/ protection au travail	Déléгатif	AC	Conseiller en prévention/ SPMT	<p>La Commune et le CPAS ont un service interne commun de prévention et de protection du travail et donc également un conseiller en prévention commun. En juillet 2013, Madame Christine Debelle, agent communal, a été désignée comme conseiller en prévention du service interne commun.</p> <p>Fin 2022, un agent PLANU/Conseiller en prévention à temps plein a été recruté. Il prestera désormais 20 % de son temps de travail pour le CPAS</p>	Formalisé
	Désignation d'un DF Commun	Coopératif	CPAS	DF	De mai 2018 à juin 2021, l'employé comptable du C.P.A.S. a assumé le poste de Directeur Financier faisant fonction. (½ temps C.P.A.S, ½ temps Commune), depuis le 01 juillet 2021, un DF commun a été désigné à ¾ temps à la commune et ¼ temps au CPAS.	Formalisé
	Appui administratif pour les marchés publics	Déléгатif	AC	Bureau d'études	Rédaction et mise en œuvre des cahiers de charges pour les marchés publics CPAS, appels d'offre et rapport d'examen des offres (travaux,...)	réalisé
	APE	Coopératif	AC/CPAS	DG	Cession/Réception de 7 points APE	A formaliser chaque année

	Formations communes	Coopératif	AC/CPAS		Depuis 2014, des formations communes au personnel de la commune et du C.P.A.S. ont lieu quand les domaines d'activités abordés sont communs : bien-être au travail, logiciel de gestions des salaires, e-RH, pointeuse, 2°pilier de pension, R.G.P.D, gestion de projets,...	A formaliser chaque année
	Un logiciel de gestion du temps de travail a été mis en place au sein des 2 entités en 2018.	Coopératif	AC/CPAS	Service du personnel	Pointeuse et logiciel e-RH	Formalisé
	Service informatique commun	coopératif	AC/CPAS	Informaticien	Un informaticien a été engagé à mi-temps par la Commune et à mi-temps par la Commune de Ohey. Depuis 2021, il preste désormais à temps plein au sein de la Commune et du CPAS, il travaille pour les deux instances.	Formalisé
	Fête du personnel de janvier	Déléгатif	AC	Service REL		Formalisé
	Barbecue de juin	Déléгатif	AC	Service REL		Formalisé
Gouvernance	Codir commun 1 x/mois	Coopératif	AC	DG	Lors du Codir mis en place à la Commune, la DG du CPAS est systématiquement invitée à ces réunions. Ces réunions permettent de renforcer les synergies et d'améliorer la communication. Après la crise Covid, une réunion spécifique de Codir restreint est programmée tous les trimestres comprenant les deux DG et le DF commun	En cours

III. Tableau des synergies programmées

Objet	Objectif	Mode opératoire (déléгатif/coopératif)	Pilote (CPAS/AC)	Chargé de mission	Moyens à prévoir	Résultat attendu	Délai
Ainés	Accueil collectif pour les aînés de type « maison communautaire » (voir PST)	Coopératif	CPAS	Service social « Ainés »		Pour la fin de la législature, assurer un accueil collectif pour les aînés de type « maison communautaire »	2024
Article 60 §7		Déléгатif	CPAS	Service réinsertion		Mise à disposition de personnel chaque fois qu'une opportunité se présente Une personne est mise à disposition du service travaux de la commune de Fernelmont depuis le 03 novembre 2022	2022
Compétence gestion administrative		Coopératif	AC/CPAS	DG		Echanges compétences	2024

IV. Tableau des marchés publics synergisés en cours

Intitulé	Type (Trav-Fourn-Serv)	Mode de passation	Montant	Date d'attribution	Observations
Marchés publics attribués par la Commune					
Fourniture de gasoil de chauffage	Fournitures	Procédure ouverte	193.600,00 € tvac	Août 2021	
Téléphonie (fixe et mobile)	Service/fourniture	Centrale de marchés Procédure négociée sans publicité préalable	17.690 € tvac pour la fibre 18.357,56 € tvac	08 juin 2021 (fibre optique) 10 mai 2022	L'objectif est de passer à la téléphonie IP et d'équiper la maison communale de la fibre optique
Serveur	Fournitures	Procédure ouverte	79.367,53 € tvac	29/09/2020	L'infrastructure informatique communale (serveurs, switches, etc.) est mise à disposition du CPAS gratuitement.
Accès internet	Service	Procédure négociée sans publicité	409,84 € / mois	06/02/2017	Passage en fibre optique en cours Abonnement (fibre, explore, publink etc) de 1081€ htva ou de 1308,01 €, 21% TVA comprise
Pointeuse	Fournitures	Procédure négociée sans publicité	22.841,52 €	14/03/2017	
Marchés publics attribués par le CPAS					
Viande	Fournitures	PNSPP	46.769,85 € tvac	25/11/2021	Durée : 24 mois
Légumes/ fruits	Fournitures	PNSPP	30.917,02 € tvac	25/11/2021	Durée : 24mois
Marchés publics attribués en commun					
Instauration d'un régime de pension complémentaire pour le	Service	Adhésion à la centrale de marché de l'ONSS		Novembre 2022	Fonds de retraite multi employeurs

personnel contractuel					
Vêtements de travail pour le personnel de la voirie, d'entretien et du CPAS	Fournitures	PNSPP	40.322,14 € tvac	24/12/2019	En cours de renouvellement
Instauration d'un fonds collectif de retraite pour les pensions des mandataires communaux et du CPAS	Services	PNSPP	20.000 €	2021	En cours

V. *Matrice de coopération* entre la Commune et le CPAS*

	Marchés publics	RH	Maintenance	Informatique	Total
Fonctionnement**	4	4	4	4	15
Management	3	3	3	3	11
Compétences	4	4	7	4	13
Formalisation	3	3	3	3	12
Ressources et outil de gestion	4	3	3	3	14
Total	18	18	17	17	70/100

*Gradation de 0 à 5 avec 0 = Inexistant et 5 optimisé

**Concepts abstraits non précisés dans le guide méthodologique du SPW.

VI. Matrice de coopérations entre CPAS

Coopérations en cours

CPAS partenaire	Objet	Mode opératoire (déléгатif/c oopératif)	Pilote	Historique/réalisation	Observations sur la mise en œuvre
CPAS Eghezée	Service d'insertion sociale	Déléгатif	CPAS Eghezée	Mise en place en 2014 En cours	Formalisé par convention
CPAS Andenne	Convention cadre Forem-CPAS-FSE : projet d'insertion socio-professionnelle	Déléгатif	CPAS Andenne	Mise en place en 2019 En cours	Formalisé par convention
CPAS Ohey CPAS Assesse	Formation permis de conduire théorique dans le cadre convention cadre Forem-CPAS-Région wallonne : mise en place formations en vue de l'insertion	Coopératif	CPAS Ohey	Mise en place en 2019 En cours	Formalisé par convention
CPAS Andenne	Mise à disposition d'articles 60 au sein des maisons de repos du CPAS	coopératif	CPAS Andenne	Chaque fois qu'une opportunité se présente	Formalisé par convention
CPAS Wasseiges	Mise à disposition d'articles 60	coopératif	CPAS Wasseiges	Chaque fois qu'une opportunité se présente	Formalisé par convention
CPAS Ohey	Tuteur énergie	Coopératif	CPAS Fernelmont	Mise en place en 2015 En cours	Formalisé par convention
CPAS Ohey	Plans d'actions préventives en matière d'énergie	Déléгатif	CPAS Fernelmont	Depuis 2015 En cours	Formalisé

VII. Matrice de coopérations entre commune et CPAS de plusieurs entités

Coopérations en cours

CPAS et communes partenaires	Objet	Mode opératoire (déléгатif/coopératif)	Pilote	Historique/réalisation	Observations sur la mise en œuvre
Communes et CPAS de Burdinne, Wasseiges, Héron, Faimés, Donceel et Fernelmont	Délégué à la protection des données commun dans le cadre du RGPD	coopératif	CPAS Faimés	Mise en place en 2018	Formalisé par convention

Sur base de ce rapport, les questions suivantes sont posées en séance:

*Monsieur le Conseiller communal, Louis LAMBERT, souhaite émettre les commentaires suivants:
Il constate le succès croissant et l'efficacité de l'offre de taxi social organisé par le CPAS. Il se demande si ces services sont aussi accessibles le week-end, les jours fériés et en-dehors des périodes scolaires, vu l'absence de transport public TEC à ces moments.*

Madame la Présidente du CPAS répond que ce transport n'est pas disponible à ces périodes, sauf exception en cas d'organisation spécifique et à l'avance. Elle précise que le taxi social a un coût en termes de matériel mais également en personnel. Ni dans les horaires du personnel, ni dans les activités organisées, il n'y a de prestations de week-end organisées. Cela lui paraît compliqué en termes de coûts eu égard à la demande. Les nombres de trajets ont explosé, ce qui a permis l'engagement d'un troisième ouvrier et le personnel attaché à cette fonction est déjà saturé.

Monsieur le Conseiller Lambert indique qu'il comprend mais le désert de l'offre de transport fait aussi le désert culturel. C'est compliqué pour des citoyens d'avoir accès le dimanche à l'offre culturelle. Il pourrait être réfléchi à un appel à bénévoles.

Madame la Présidente répond que l'appel à bénévoles devient compliqué également mais un appel pourrait être refait.

Monsieur le Conseiller Lambert souhaite attirer l'attention sur le fait que le centre est devenu d'action sociale suite à la réforme, ce qui a pour conséquence qu'il n'existe plus dans beaucoup de communes d'échevinat des affaires sociales. Les matières d'action sociale qui relèvent du CPAS ne font plus l'objet de débat public. Il comprend bien que les problématiques d'aide sociale doivent rester confidentielles mais certaines questions d'action sociale devraient faire l'objet d'un débat public et être rapatriées au Conseil communal.

Madame la Présidente du CPAS indique qu'elle le rejoint et l'évolution dans cette mandature tend à aller dans ce sens. Progressivement, beaucoup de choses ont bougé entre le CPAS et la Commune pour avoir une gestion plus harmonisée. Une discussion est en cours aussi pour modifier le timing de la réunion conjointe afin de pouvoir faire une présentation complète à cette réunion de la note de politique générale du CPAS.

Après ces discussions, le Conseil conjoint Commune-C.P.A.S approuve le rapport annuel relatif aux synergies établi par le Comité de concertation Commune – C.P.A.S.

La séance est levée à 20h00.

Ainsi, fait en séance susmentionnée :

Par le CONSEIL COMMUNAL et le CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE,

La Directrice Générale, La Bourgmestre, La Directrice générale, La Présidente du CPAS,

C. DEMAERSCHALK

C. PLOMTEUX

I. DUBOIS

P. JAVAUX
